

Une toute récente note de la DEPP vantait les réussites du système éducatif français. Avec 25,6 élèves par classe en moyenne au niveau national, la France monte sur la première marche du podium européen reléguant la plupart des autres pays loin derrière avec une moyenne de 20,7 ! Avec 70% des élèves qui pourraient se trouver dans des classes à l'effectif supérieur à 25,6 à la rentrée prochaine, la Saône et Loire apporte une contribution efficace à l'effort national. Vous nous accorderez, Madame..., le droit de ne pas nous en réjouir.

Marcigny, Montchanin, Cuiseaux, La chapelle de Guinchay, Chagny... En tout, nous dénombrons 15 établissements pour lesquels l'attribution de la dotation sur une base de 31 élèves révolus par classe, au moins un voire deux niveaux atteindront cet effectif. Permettre à ces presque 700 élèves de passer une année scolaire dans de meilleures conditions représenterait une dotation de 632 heures... l'équivalent de 35 postes à créer. C'est bien éloigné des 21 postes supprimés dans la dotation départementale ! Nous pourrions multiplier les exemples, les calculs. Tous arriveront à la même conclusion. Le compte n'y est pas et ce sont les collégiens de Saône et Loire qui en font les frais. Il n'y a aucune explication recevable à cet abandon. L'argument de la baisse démographique semblent faire passer pour pragmatiques ces ajustements à la baisse. Depuis plusieurs mois, Edouard Geffray se répand un peu partout pour marteler les chiffres de la baisse démographique et la nécessité, selon lui, de supprimer des emplois. Le SNES-FSU conteste cette lecture de la situation. En effet, dans le 2d degré public, entre 2017 et 2023, le nombre d'élèves a augmenté (un peu plus de 8 000) et un peu plus de 8 000 emplois ont été supprimés. Et maintenant, le nombre d'élèves baisse légèrement dans le 2nd degré et.... des emplois sont supprimés. En résumé, les gouvernements macronistes suppriment des emplois dans les collèges et les lycées quand les effectifs augmentent et suppriment des emplois quand les effectifs diminuent. Peut-on rappeler que pour retrouver les taux d'encadrement de 2006, 45 322 postes d'enseignants seraient nécessaires au niveau national ?

Parallèlement, l'autonomie des EPLE est bien mise à mal depuis 2023. Nous vivons la 4^e rentrée consécutive qui ne permet pas aux conseils d'administration d'exercer sereinement leurs prérogatives faute de budget voté, de textes réglementaires publiés dans les bons délais.

Matrice d'une enième réforme pédagogique, le plan 800 collèges annonce une feuille de route très inquiétante. Le calendrier est un véritable rouleau compresseur. La rhétorique qui semble donner la main aux équipes relève d'une imposture. Les retours venant d'autres académies comme celle de Lille sont très clairs : les axes stratégiques sont en général prédéterminés. De plus, l'absence de moyens attribués aux établissements restreint considérablement le champ des possibles. Le SNES FSU est aux côtés des collègues de ces établissements et veillera à ce qu'aucune pression, venant du CASF ou des chefs d'établissements ne s'exerce sur les équipes rendues responsables par leurs mauvaises pratiques pédagogiques des résultats faibles de leurs élèves.

Revendications du SNES-FSU pour l'éducation prioritaire :

- Un seul type de classement, sur des critères sociaux et transparents, avec des moyens annoncés et non pas contractualisés.
- Pas plus de 20 élèves par classe, 16 en éducation prioritaire
- Réintégration des lycées dans la carte de l'EP
- Intégration des écoles orphelines dont le collège n'est pas classé
- Indemnité REP + non modulable et de même nature pour l'ensemble des collègues de l'EP.

Enfin, nous ne pouvons conclure cette instance sans penser à notre collègue agressée au couteau le 3 février dernier. Cette 5^{ème} agression au couteau en un an, pose une question essentielle : celle des conditions d'exercices de nos métiers et du climat scolaire dans un contexte de baisse continue des moyens humains. Une réponse collective et politique est urgente pour redonner des perspectives d'avenir à la jeunesse et faire de la protection des personnels un impératif absolu !